# Résolution de la Conférence européenne de la culture concernant la création d’instituts européens de coordination de la recherche scientifique (12 décembre 1949)

[fr] Cette résolution recommande de renforcer la coopération scientifique entre nations européennes, notamment par la création d’instituts nationaux autonomes et bien dotés, et par la mise en réseau de leurs responsables. Elle préconise aussi la création d’instituts européens spécialisés pour les domaines de recherche trop coûteux à l’échelle nationale, en lien avec les organismes nationaux et l’Unesco. À titre d’exemple, elle propose l’étude d’un Institut de science nucléaire orienté vers les applications civiles.

[de] Diese Resolution empfiehlt, die wissenschaftliche Zusammenarbeit zwischen den europäischen Nationen zu stärken, insbesondere durch die Schaffung gut ausgestatteter, autonomer nationaler Institute und durch die Vernetzung ihrer Leitungen. Zudem wird die Gründung spezialisierter europäischer Institute für Forschungsbereiche vorgeschlagen, die auf nationaler Ebene zu kostenintensiv sind – in enger Verbindung mit den nationalen Einrichtungen und der Unesco. Als Beispiel wird die Prüfung eines Instituts für Nuklearwissenschaften mit ziviler Ausrichtung angeregt.

[it] Questa risoluzione raccomanda di rafforzare la cooperazione scientifica tra le nazioni europee, in particolare mediante la creazione di istituti nazionali autonomi e ben finanziati, e attraverso la messa in rete dei loro responsabili. Propone inoltre la creazione di istituti europei specializzati per quei settori di ricerca troppo costosi su scala nazionale, in collaborazione con gli organismi nazionali e l’Unesco. A titolo di esempio, suggerisce lo studio di un Istituto di scienza nucleare orientato alle applicazioni civili.

[en] This resolution recommends strengthening scientific cooperation among European nations, notably through the creation of autonomous, well-funded national institutes and by networking their leadership. It also advocates the creation of specialized European institutes for research areas too costly at the national level, in collaboration with national bodies and Unesco. As a concrete example, it proposes a study on the establishment of a Nuclear Science Institute focused on civilian applications.

La Conférence européenne de la culture

*considérant*

que la coopération des nations de l’Europe pour la recherche dans les sciences de la nature et les sciences humaines exerce une profonde influence sur l’union des esprits et le développement de la conscience européenne,

*recommande*

que les organismes nationaux pour la recherche existant actuellement embrassent l’ensemble des sciences de la nature et des sciences humaines et que des organismes semblables soient créés dans les pays où ils n’existent pas encore ;

que, pour assurer l’indépendance des savants et l’influence de leurs découvertes sur la culture, ces organismes soient dotés d’un budget suffisant et jouissent d’une gestion autonome ;

que les directeurs de ces institutions se réunissent périodiquement en vue d’établir entre eux une collaboration constante ;

*considérant*, d’autre part,

que certaines recherches scientifiques exigent des moyens d’action qui dépassent les possibilités nationales et exigent une collaboration européenne,

*recommande*

la création d’instituts européens spécialisés en liaison étroite avec les organismes nationaux correspondants et avec ceux de l’Unesco.

Comme application caractéristique des principes énoncés dans la présente résolution, la Conférence propose de mettre à l’étude la création d’un Institut de science nucléaire orientée vers les applications à la vie courante.